



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSCRIPTIONS BTS 2021 CANDIDATS INDIVIDUELS DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

ETAPE 1 : LA PRE-INSCRIPTION

UNIQUEMENT PAR INTERNET

<http://www.ac-strasbourg.fr>

Rubrique « Examens et Concours»

Puis dans Post Bac → Brevet de Technicien Supérieur

du **12 OCTOBRE 2020 à 14 heures** au **20 NOVEMBRE 2020 à 17 heures (heure locale)**

ATTENTION : aucune inscription après ces dates ne pourra être prise en compte.

2 POSSIBILITES :

- ◇ **Ex candidat** de la session 2020 inscrit dans l'académie de Strasbourg : Saisissez votre numéro candidat figurant sur le relevé de notes de la session 2020 ainsi que votre date de naissance, ce qui vous permettra l'accès aux renseignements enregistrés lors de la session précédente : identification, bénéfiques ou dispenses de notes...
- ◇ **Autre candidat** : se conformer strictement aux instructions apparaissant sur l'écran.

- ▶ Répondez aux questions posées, écran après écran, en suivant attentivement les indications.
- ▶ Vous pourrez modifier votre inscription jusqu'à la fermeture du serveur.
- ▶ N'attendez pas les derniers jours.

EN FIN DE SAISIE, UN N° DE DOSSIER VOUS EST ATTRIBUÉ

UNIQUEMENT APRÈS AVOIR VALIDÉ VOTRE CANDIDATURE.

IMPRIMEZ L'ÉCRAN indiquant la validation de votre pré-inscription

CONSERVEZ BIEN CE DOCUMENT : il servira de preuve ET vous permettra d'accéder directement à votre dossier afin de le consulter ou d'y apporter d'éventuelles modifications

ETAPE 2 : LA CONFIRMATION DE VOTRE PRE-INSCRIPTION

Dès la validation de votre inscription, une **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** vous sera adressée directement par courrier électronique.

Vous devrez retourner cet imprimé, par voie postale, en courrier suivi ou recommandé, **éventuellement corrigé, signé et accompagné des pièces justificatives demandées pour le 27 novembre 2020** (*le cachet de La Poste faisant foi*) **sous peine d'annulation de votre inscription,**

AU RECTORAT DE STRASBOURG
Division des examens et concours
BUREAU DES BTS
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG CEDEX 9

ETAPE 3 : VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Si votre dossier est complet et répond aux exigences réglementaires, votre inscription devient définitive : vous serez convoqué(e) à l'examen.

VOUS NE RECEVEZ AUCUN ACCUSE DE RECEPTION

Tout dossier hors délai est rejeté.

Tout dossier incomplet est susceptible d'entraîner l'annulation de la pré-inscription

RAPPELS IMPORTANTS

► **La signature du candidat atteste de l'exactitude des informations fournies et de ses choix.**

► Le candidat doit savoir que l'organisation de certaines épreuves peut occasionner des déplacements.

► L'absence à une épreuve obligatoire entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

► Il n'existe pas de session de remplacement en BTS.

► L'octroi des dispenses est soumis à certaines conditions (*se reporter au référentiel du BTS*).

► Le renoncement aux bénéfices est définitif.

► Si un candidat décide de s'inscrire à une épreuve facultative d'un BTS régie par le décret n° 95-665 du 9 mai 1995, modifié par le décret du 07/08/2003, les notes obtenues ne sont prises en compte que pour une part excédant la note de 10/20. Les points supplémentaires sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires.

► Tout dossier professionnel déposé par un candidat et reconnu "NON VALIDE" par la commission d'interrogation ne permet pas la délivrance du diplôme.

► Tous les candidats souhaitant faire une demande d'aménagement d'épreuves DOIVENT IMPERATIVEMENT cocher la mention HANDICAP lors de l'inscription. Cette indication ne figurera en aucun cas sur le diplôme ni sur le relevé de notes du candidat.

La demande d'aménagement d'épreuves devra être faite avant le 27 novembre 2020 (dossier disponible sur le site de l'académie de Strasbourg).

Rectorat de Strasbourg – bureau des BTS
6 rue de la Toussaint – 67975 STRASBOURG CEDEX 9

Céline PENNER 03 88 23 38 18

Estelle KLEIN 03 88 23 38 22

Murielle MATTES 03 88 23 38 06